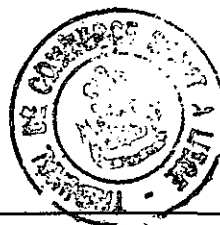




**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**



10175679



23 -11- 2010

Greffe

N° d'entreprise : 0421.896.946

Dénomination

(en entier) : **Centre scolaire Saint-François d'Assise et Sainte-Thérèse - Ans**

(en abrégé) :

Forme juridique : **ASBL**

Siège : **rue du Cimetière 2, 4430 Ans**

Objet de l'acte : **CONSEIL D'ADMINISTRATION : Nominations - Pouvoirs - Gestion journalière**

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale du jeudi 21 octobre 2010

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale procède à la désignation des membres du nouveau Conseil d'administration et élit en qualité d'administrateurs :

Michel ARCQ, domicilié à Spa, rue Chevalier de Thier 17 ;

Angelo BUTERA, domicilié à Ans, rue Joseph Servais 46 ;

Nicolas FASTRE, domicilié à Ans, avenue de l'Europe 26 ;

Christiane GOBBE, domiciliée à Wavre, Venelle Notre-Dame des Champs 70 ;

Marc HANSENNE, domicilié à Neupré, Avenue des Acacias 42 ;

Helena LAMBRECHTS, domiciliée à Ans, rue Deprez-Houdret 9 ;

Michel MAAS, domicilié à Ans, rue Pierre Lechartier 64 ;

Bernadette MONVILLE, domiciliée à Saive, rue Parfondvaux 18 ;

André Nicolas, domicilié à Olne, Le Fief 11 ;

et Anne-Lise REDENTORE, domiciliée à Ans, rue du Périgord 6 ;

qui acceptent ce mandat de quatre ans.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du jeudi 21 octobre 2010

Réunis après l'Assemblée générale de ce jour qui a procédé au renouvellement statutaire du conseil d'administration, les membres du Conseil d'administration ont réparti les mandats comme suit :

Président et administrateur-délégué : André NICOLAS, Domicilié à Olne, Le Fief 11

Vice-présidente et administrateur-délégué : Anne-Lise REDENTORE,
domiciliée à Ans, rue du Périgord 6

Secrétaire : Michel MAAS, domicilié à Ans, rue Pierre Lechartier 64

Trésorier : Nicolas FASTRE, domicilié à Ans, avenue de l'Europe 26

Trésorier adjoint : Angelo BUTERA, domicilié à Ans, rue Joseph Servais 46

Administrateurs :

• Michel ARCQ, domicilié à Spa, rue Chevalier de Thier 17 ;

• Christiane GOBBE, domiciliée à Wavre, Venelle Notre-Dame des Champs 70 ;

• Marc HANSENNE, domicilié à Neupré, avenue des Acacias 42 ;

• Hélène Lambrechts, domiciliée à Ans, rue Deprez-Houdret 9 ;

• Bernadette MONVILLE, domiciliée à Blegny, rue Parfondvaux 18.

Conformément aux statuts de l'association, les pouvoirs des administrateurs sont définis comme suit :

Pour tous les actes autres que ceux qui relèvent de la gestion journalière ou pour ceux qui nécessitent une délégation spéciale, il suffit, pour que l'association soit valablement représentée vis-à-vis des tiers, des signatures conjointes de deux administrateurs désignés à cette fin par le conseil d'administration .

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/12/2010 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Le Président reçoit délégation générale pour représenter l'association et signer seul les actes qui l'engagent; les administrateurs-délégués reçoivent mandat pour signer seuls les actes qui engagent l'association dans le cadre de la gestion des dossiers qui leur sont confiés par le Conseil d'administration

Angelo BUTERA, domicilié à 4430 Ans, rue Joseph Servais 46, trésorier-adjoint, est chargé de la gestion journalière pour ce qui concerne les paiements et la gestion quotidienne des comptes financiers de l'ASBL relatifs à l'Ecole Sainte-Thérèse.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 4 novembre 2010

Le mandat de gestion journalière confié à Jean-Pierre Mergeai prend fin le 9 janvier 2011.

La gestion journalière de l'association, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion, est confiée à Régine JOLY, née le 24 novembre 1954 à Aye, directrice du Collège Saint-François d'Assise, rue du Cimetière 2 à Ans, domiciliée à 3790 Mouland, rue de Mesch 25, à partir du 10 janvier 2011.

Cette gestion journalière comprend notamment les décisions et représentations des affaires courantes du Collège Saint-François d'Assise organisé par l'ASBL:

- l'administration du personnel;
- l'engagement temporaire de tous les agents, employés et membres du personnel de l'association, sauf s'il s'agit de fonction de sélection ou de promotion.
- l'engagement de l'association, tant à l'égard des autorités que des organismes publics ou privés, pour les nécessités de la gestion journalière;
- se faire délivrer ou retirer de tout organisme privé ou public, dont notamment la poste ou les institutions financières, tout document quelconque, notamment les télégrammes, recommandés, etc...;
- encaisser tous mandats poste ainsi que toute assignation ou quittance postale;
- la représentation de l'association dans les actes judiciaires et extra judiciaires de la gestion journalière.

Certifié conforme,

André NICOLAS, président